



Note aux administrations communales

Objet : Invitation à un atelier participatif sur les procédures en matière de libre circulation des personnes et de l'immigration

La Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes a l'honneur d'informer les administrations communales qu'elle organisera un atelier participatif (« workshop ») qui portera sur les procédures en matière de libre circulation des personnes et d'immigration. L'atelier aura lieu le 14 novembre 2019 de 9.00 à 12.00 à Luxembourg-Ville (le lieu exact sera défini en fonction du nombre des inscriptions).

L'objectif de cet atelier est de préparer une **modification de la procédure applicable aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissants luxembourgeois** et qui introduisent à cet effet une demande de carte de séjour auprès de l'administration communale de leur lieu de résidence au Luxembourg. La modification de cette procédure sera nécessaire dans le contexte de l'entrée en vigueur d'un règlement européen qui harmonisera le format des cartes de séjour au niveau européen et qui prévoit que la carte de séjour devra être délivrée sous forme d'un document biométrique sécurisé, ceci au plus tard à partir d'août 2021.

De sus, au-delà de cette modification à venir, l'atelier constituera l'opportunité de **passer en revue l'ensemble des différentes procédures en matière de libre circulation des personnes et d'immigration** actuellement en place qui concernent directement les administrations communales afin de recenser les problèmes rencontrés par les administrations communales dans leur travail quotidien et d'identifier des éventuelles remèdes aux problèmes constatés.

L'atelier est ouvert aux représentants intéressés des bureaux de population. Il convient de préciser que l'atelier ne constitue ni de formation ni de séance d'information, mais un forum de discussion interactif. Une **participation active** des participants est dès lors demandée.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par courriel (immigration.public@mae.etat.lu) et d'indiquer lors de leur inscription les points spécifiques qu'ils souhaitent aborder dans le contexte de cet atelier.

Je voudrais souligner que des séances d'information seront organisées ultérieurement pour informer toutes les administrations communales de la nouvelle procédure en matière de carte de séjour une fois que celle-ci sera arrêtée et entrera en vigueur.

Pour le Ministre de l'Immigration et de l'Asile

Jean-Paul Reiter
Premier Conseiller de Légation